

DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
CONSEIL GÉNÉRAL  
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

FONDS DE LA SECTION SPÉCIALE ET DU  
TRIBUNAL SPÉCIAL D'AMIENS

---

1941-1944

Répertoire numérique détaillé

**963 W**

établi par  
Aurélie CARON, Secrétaire de documentation,  
sous le contrôle scientifique de  
Arnaud ESPEL, Attaché de conservation du patrimoine,  
et sous la direction de  
Olivier de SOLAN, Conservateur du patrimoine, directeur  
*Amiens, 2014*

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	page 3
<b>Bibliographie</b>	page 7
<b>Sources complémentaires</b>	page 8
<b>Répertoire numérique détaillé</b>	page 9
- Section spéciale	page 9
- Tribunal spécial	page 11
- Section spéciale et Tribunal spécial, pièces isolées	page 17
<b>Table de concordance</b>	page 18

# INTRODUCTION

---

## Présentation du versement

Le versement 963W concerne les archives de la Section spéciale près la Cour d'appel et du Tribunal spécial d'Amiens entre 1941 et 1944. Il a été versé le 26 février 1964 par la Cour d'appel d'Amiens. Il représentait 11 liasses avant traitement, 103 liasses après traitement, et 2 mètres linéaires. Il s'agit de jugements rendus par ces deux juridictions créées pendant la Seconde guerre mondiale.

Il est possible que tous les dossiers ne soient pas parvenus jusqu'à nous, cependant nous ne disposons pas d'information nous permettant d'en retrouver la trace.

Les affaires ont été classées par juridiction, puis chronologiquement par date de jugement.

## Histoire de la justice sous le Régime de Vichy

Dès l'instauration du régime de Vichy le 10 juillet 1940, la question judiciaire est au cœur des débats. Le Maréchal Pétain et son gouvernement souhaitent être en totale rupture avec la III<sup>ème</sup> République qu'ils jugent trop laxiste en matière de justice. La « révolution nationale » ne pourra se faire que si le peuple est uni derrière son nouveau chef et que la loi permet de rappeler à l'ordre ceux qui s'en écartent. On entre alors dans une ère d'exemplarité où l'ordre doit impérativement régner. La sévérité pénale est de mise, et ce quoi qu'il en coûte. Le monde judiciaire est purgé. On ne garde dans les tribunaux que les juges et les procureurs ralliés aux idéologies du régime et qui ont su faire preuve de rigueur par le passé. Mais rapidement le gouvernement considère que les juridictions déjà en place sont insuffisantes et qu'elles ne répondent pas aux critères répressifs qu'il attend. Bien que les cours d'assises et les tribunaux correctionnels possèdent une large échelle de peines, elle ne semble plus convenir. Vichy se lance alors dans la création de juridictions d'exception capables de juger plus rapidement et plus sévèrement.

La loi du 24 avril 1941<sup>1</sup> crée les tribunaux spéciaux, siégeant près la Cour d'appel, chargés de juger les auteurs d'agressions nocturnes. Ces agressions sont majoritairement des vols de denrées alimentaires. L'article 1 annonce clairement que le but de ces juridictions est l'exemplarité puisque qu'il leur permet de condamner à la peine capitale. Notons également que l'article 4 précise qu'aucun recours ne sera possible ni même un pourvoi en cassation. Cette loi viole donc toutes les règles établies jusque là, retirant à l'accusé presque tous ses droits. Celui-ci encourt désormais la peine maximale pour des faits qui ne lui auraient coûté que quelques années de prison auparavant. Pourtant les tribunaux spéciaux ne vont pas s'avérer être des outils assez répressifs, non seulement pour le Régime de Vichy, mais aussi pour les autorités allemandes.

A l'été 1941, les choses ne se déroulent pas comme le gouvernement le prévoyait. La popularité du régime baisse et les dirigeants français sont de plus en plus sollicités par les Allemands. La guerre contre l'URSS attise la paranoïa de ces derniers qui craignent des actes terroristes de la part des communistes. Ils exigent que les Français soient en état d'alerte et empêchent les communistes de sévir et de se rallier aux résistants. Le 21 août 1941 un attentat est perpétré à la station Barbès du métro parisien contre un haut gradé allemand, l'aspirant de marine Moser. Les autorités allemandes attendent de la justice française des actions punitives fortes. Pour répondre à cette demande le régime de Vichy propose l'instauration d'une section spéciale chargée de juger les activités communistes et anarchistes. La création de cette juridiction d'exception est promulguée par la loi du 23 août 1941<sup>2</sup>, antidatée du 14 août 1941 pour que le peuple ne puisse pas faire directement le lien avec l'attentat du métro. Tout est fait pour que la répression se fasse le plus rapidement possible. La cour spéciale de Paris siège pour la première fois le 27 août pour juger l'attentat et condamne à mort trois accusés qui seront guillotins le lendemain.

<sup>1</sup> Journal Officiel du 11 mai 1941.

<sup>2</sup> Journal Officiel du 23 août 1941.

La loi de création des sections spéciales comporte 11 articles. Le premier indique quels types de condamnés sont présentés devant elles, à savoir « les auteurs de toutes infractions pénales, quelles qu'elles soient, commises dans une intention d'activité communiste ou anarchiste ».

Les sections spéciales sont instituées près les tribunaux militaires et maritimes en zone non occupée mais ceux-ci étant dissous en zone occupée, c'est aux cours d'appel que ces nouvelles juridictions sont rattachées. Tout comme pour le Tribunal spécial, aucun recours ni aucun pourvoi en cassation n'est possible. De plus, l'article 10 rend cette loi rétroactive. Les crimes commis avant la promulgation du texte sont donc susceptibles d'être jugés par la section spéciale.

Le dispositif judiciaire sous Vichy voit ses tribunaux d'exception se multiplier, disparaître, ou être redéfinis perpétuellement si bien que certains se chevauchent et ne savent plus qui juge qui. Cependant le but reste le même : toujours plus de sévérité, des peines de plus en plus lourdes et une réduction des libertés des prévenus.

### Le Tribunal spécial et la Section spéciale d'Amiens

D'après les dossiers de jugement qui ont été versés aux Archives départementales, la Section spéciale près la Cour d'appel d'Amiens fonctionne de septembre 1941 à avril 1944. On trouve 17 affaires jugées durant cette période dont la majorité en 1941. En 1942 aucun dossier ne semble soumis à sa juridiction et seulement 4 entre 1943 et 1944.

Bien qu'instauré avant, le Tribunal spécial semble fonctionner à Amiens de juin 1942 à juillet 1944. Le versement représente au moins 82 affaires différentes traitées par cette juridiction.

## **Intérêt historique du versement**

### Les renseignements contenus dans les dossiers

Les dossiers de procédure des jugements sont composés de nombreux documents : procès-verbaux d'enquête, bulletins de renseignements, dépositions de témoins, réquisitoires, demandes de mise en liberté provisoire, rapports médicaux, ou encore recours en grâce.

Les procès verbaux, notamment celui de première comparution, sont les pièces qui nous en apprennent le plus sur les accusés. Ils détaillent précisément leur état civil, en indiquant leur nom complet, leur date de naissance, les noms de leurs parents, de leur conjoint, s'ils ont des enfants mais également leur profession et leur adresse.

### La nature des crimes et des délits jugés

Les crimes et les délits commis par les prévenus sont révélateurs de la dureté du quotidien, mais aussi de ce que l'on considère véritablement répressible en temps de guerre. Les lois ne peuvent pas toujours faire barrage quand la survie est en jeu, et ce qui était admis devient inconcevable quand l'ennemi surveille.

#### Les vols et les recels

La majorité des affaires jugées par le Tribunal spécial concernent des vols de denrées alimentaires ou de l'abattage clandestin. En ces temps difficiles, le rationnement ne suffit pas à nourrir les familles à leur faim. Beaucoup ressentent le besoin de trouver un autre moyen de subsister en volant. Lors des interrogatoires, certains accusés avouent que leur geste est bel est bien dicté par la survie. De la même manière, le recel est majoritairement ressenti comme une nécessité. Il ne

s'agit pas là d'affaires de grand banditisme organisé mais de délits perpétrés par des personnes isolées qui tentent de subsister.

#### Le cas des vols de colis de prisonniers

Beaucoup d'accusés sont jugés par le Tribunal spécial pour avoir subtilisé des denrées alimentaires ou du tabac dans des colis destinés à des prisonniers de guerre détenus en Allemagne. La justice, mais aussi l'opinion publique, voient d'un très mauvais œil ceux qui osent voler des hommes qui se sont battus pour leur pays. Notons que les colis ne sont généralement pas volés en totalité, mais que seule une partie des denrées est prélevée. Les lettres des proches et une partie des aliments sont bien envoyées à leurs destinataires. Ces destinataires sont d'ailleurs ceux qui offrent les documents les plus précieux du fonds. Considérées comme des pièces à conviction, les lettres des prisonniers attestent des vols dont ils ont été victimes. Dans la correspondance qu'ils entretiennent avec leur famille, ils listent les choses qui manquent dans les envois qu'on leur a promis. Loin d'être de simples preuves, ce sont des lettres qui retracent le quotidien et les espoirs de ces prisonniers.

#### Les cas d'activités communistes et anarchistes

Les affaires concernant les activités communistes ou anarchistes sont peu nombreuses. La Section spéciale près la Cour d'appel d'Amiens a jugé 17 affaires de communisme entre 1941 et 1944. Bien souvent les accusés ne sont pas des communistes avérés, et seuls un ou deux tracts ont été retrouvés en leur possession (des tracts ajoutés en tant que preuve se trouvent dans quelques dossiers). D'autres jugements concernent des personnes ayant entonné l'*Internationale* en état d'ivresse. Les Allemands attendent que les tribunaux français jugent avec la plus grande sévérité possible ceux qui ont un lien avec le communisme. Néanmoins, la Section spéciale d'Amiens n'a pas condamné de prévenus à la peine de mort, comme cela a pu être le cas dans d'autres départements.

#### Le Service du travail obligatoire (STO)

À de nombreuses reprises, les prisonniers voient leur peine de prison commuée en Service du travail obligatoire au profit de l'Allemagne. Beaucoup se retrouvent sur le chantier allemand de Fort-Mahon, à travailler sur les fortifications du Mur de l'Atlantique. La correspondance entre la cour d'appel d'Amiens et les autorités allemandes permet de connaître la situation des prisonniers. Les Allemands informent la justice française lorsque ceux qu'elle a condamnés sont en fuite.

#### Bombardement de la prison d'Amiens (opération Jéricho)

Le bombardement de la prison d'Amiens par les Anglais, qui a lieu le 18 février 1944 est évoqué à plusieurs reprises dans les dossiers. Certains accusés, détenus en ces lieux, trouvent la mort lors de cet événement, et de nombreux autres sont blessés. Beaucoup en profitent aussi pour s'évader. Le directeur de la prison informe le procureur général de la situation des prévenus. Dans cette correspondance, on découvre qu'il n'est pas toujours évident d'identifier les victimes et les fuyards. Ces documents constituent des témoignages supplémentaires sur l'un des événements samariens de la Seconde guerre mondiale.

#### Les résistants

De nombreux dossiers sont rouverts après la fin de la guerre. Les prévenus reviennent sur leur déposition pour assurer que les faits dont on les accuse ont été réalisés dans un acte résistant. Des membres avérés de la Résistance écrivent au procureur général pour attester ou invalider leurs propos. Quelques affaires mettent en lumière des réseaux entiers de personnes chargées de ravitailler le maquis.

## **Communicabilité**

En application de l'article L. 213-3 du Code du Patrimoine et suite à l'Arrêté du 24 décembre 2015 portant ouverture d'archives relatives à la Seconde Guerre mondiale, les liasses de ce versement sont librement communicables avant l'expiration des délais prévus à l'article L. 213-2 de Code du Patrimoine.

**Les liasses de ce versement sont donc librement communicables.**

Néanmoins certaines affaires concernant des mineurs sont communicables 100 ans après la date de la dernière pièce du dossier (963W 8, 15, 17, 19, 21, 25-27, 31, 34-35, 37, 40, 43, 53-54, 56, 58, 61, 63-65, 69, 73, 76, 78, 80-82, 84, 92, et 95-96). D'autres contenant des informations médicales sont communicables 120 ans après la naissance ou 25 ans après le décès des personnes concernées (963W 5, 20, 36, 47, 62, 72, 98, 101).

***Une partie des informations contenues dans ce versement étant incommunicables, vous ne trouverez aucune mention nominative dans cet instrument de recherche. Toutefois, les Archives de la Somme possèdent la liste des personnes citées dans les dossiers. Merci de vous rapprocher du président de salle de lecture ou d'écrire aux Archives départementales de la Somme pour vérifier l'existence d'un dossier sur une personne particulière.***

# BIBLIOGRAPHIE

---

A. Bancaud, « La magistrature et la répression politique de Vichy, ou l'histoire d'un demi-échec », *Droit et Société*, n° 34, 1996.

« La Justice des années sombres 1940-1944 », *Histoire de la justice*, n°14, 2001.

## **Textes de lois**

- Loi n° 1812 du 24 avril 1941 publiée au journal officiel du 11 mai 1941 portant création d'un tribunal spécial pour juger les auteurs d'agression nocturne
- Loi n° 3515 du 14 août 1941 publiée au journal officiel du 23 août 1941 réprimant l'activité communiste ou anarchiste
- Loi n° 3646 du 25 août 1941 publiée au journal officiel du 26 août 1941 modifiant la loi du 14 août 1941 réprimant l'activité communiste ou anarchiste
- Loi n° 429 du 3 août 1943 publiée au journal officiel du 8 août 1943 modifiant la loi du 24 avril 1941 portant création d'un tribunal spécial

# SOURCES COMPLEMENTAIRES

---

## Archives nationales

Sous-série BB/18/7051 à 7059 : Correspondance générale de la division criminelle, sections spéciales créées par la loi du 14 août 1941 (classement par cour d'appel)

## Archives départementales de la Somme

### Série W

26W584 versement de la Préfecture de la Somme, 1940-1962. Liste des prisonniers évadés ou réquisitionnés par les autorités allemandes au titre du STO.

26W800 versement de la Préfecture de la Somme, 1940-1962. Prisonniers évadés de la prison d'Amiens et des chantiers allemands.

26W827 versement de la Préfecture de la Somme, 1940-1962. Chantiers de travail allemands. Surveillance et répression des activités communistes.

1409W88 versement de la direction départementale de la main d'œuvre, 1942-1944. Détenus des maisons d'arrêt d'Abbeville et Amiens astreints au S.T.O. - Recensement : état nominatif.

1409W97 versement de la direction départementale de la main d'œuvre, 1942-1944. Transfert de détenus des maisons d'arrêt d'Amiens et d'Abbeville sur le chantier de Fort-Mahon : état nominatif. 1942 - 1943

1409W103 versement de la direction départementale de la main d'œuvre, 1942-1944. Chantiers de Doullens, Danne et Gamaches. - Réquisition : convocations, comptes-rendus des effectifs requis et fournis. Transfert de détenus de la maison d'arrêt d'Amiens sur les chantiers de Doullens et Danne : état nominatif.

## Répertoire numérique détaillé

- 963W 1-17 Section spéciale. – Dossier de procédure : procès-verbaux d'enquête, bulletins de renseignements, mandats d'arrêt, mandats de dépôt, procès-verbaux d'interrogatoire ou de confrontation, extraits de casier judiciaire, désignations d'avocats, dépositions de témoin, attestations d'employeurs, ordonnances de dessaisissement, réquisitoire de dessaisissement, ordres d'informer et de jonction, réquisitoires d'information, avis d'incarcération, référés, commissions rogatoires, ordres de citation, citations à comparaître, convocations de témoins, ordonnances de soit communiqué, réquisitoires introductifs, procès-verbaux de première comparution, ordonnances de renvoi, demandes de mise en liberté provisoire, commissions de médecin aliéniste, rapport médical et comportemental des détenus, états des pièces à conviction, pièces à conviction, inventaires des pièces de la procédure, réquisitoires définitifs, plumitifs d'audience, minutes juridictionnelles, significations d'arrêt, appels, extraits du registre des appels correctionnels, recours en grâce, avis de mise en liberté, pièces comptables, documents de travail, correspondances.
- 963 W 1 Affaire jugée le 12 septembre 1941 pour activité communiste. 1940-1945  
*Le dossier a la particularité de contenir les pièces établies lors du jugement de l'affaire par le tribunal militaire de Périgueux qui en a été dessaisi au profit de la Section spéciale. Les informations concernant trois autres accusés ont aussi été transférées. Le dossier contient également « Le Bulletin hebdomadaire de police criminelle » du 13 janvier 1941. Des pages du journal « L'Humanité » du 19 juin 1938 ont été ajoutées au dossier en tant que pièces à conviction.*
- 963W2 Affaire jugée le 12 septembre 1941 pour activité communiste. 1940-1945  
*Un tract communiste « L'U.R.S.S. ne trahit pas » a été ajouté au dossier comme pièce à conviction.*
- 963W3 Affaire jugée le 15 septembre 1941 pour activité communiste. 1941
- 963W4 Affaire jugée le 27 septembre 1941 pour activité communiste. 1941-1945
- 963W5 Affaire jugée le 2 octobre 1941 pour activité communiste. 1941-1945
- 963W6 Affaire jugée le 20 octobre 1941 pour activité communiste. 1941
- 963W7 Affaire jugée le 20 octobre 1941 pour activité communiste. 1941-1945  
*Un tract communiste « Ce qui est produit en France doit rester en France » a été ajouté au dossier comme pièce à conviction.*

963W8	Affaire jugée le 29 octobre 1941 pour activité communiste. <i>Un livre « Histoire du parti communiste de l'U.R.S.S. » a été ajouté au dossier comme pièce à conviction. L'un des prévenus est associé à une autre affaire en 963W10.</i>	1941-1945
963W9	Affaire jugée le 29 octobre 1941 pour activité communiste. <i>Un tract communiste « Ce qui est produit en France doit rester en France » a été ajouté au dossier comme pièce à conviction.</i>	1941
963W10	Affaire jugée le 29 octobre 1941 pour activité communiste. <i>Des tracts communistes, « Le Travailleur », « L'U.R.S.S. vaincra », « Ce qui est produit en France doit rester en France », et un petit cahier ont été ajoutés au dossier comme pièces à conviction. L'un des prévenus est associé à une autre affaire en 963W8.</i>	1941-1945
963W11	Affaire jugée le 4 décembre 1941 pour activité communiste.	1941-1945
963W12	Affaire jugée le 19 décembre 1941 pour activité communiste.	1941-1945
963W13	Affaire jugée le 31 décembre 1941 pour activité communiste.	1941-1945
963W14	Affaire jugée le 24 juillet 1943 pour activité communiste. <i>Ce dossier est composé de pièces issues de l'affaire classée en 963W67 avec laquelle elles ne semblent pas avoir de rapport.</i>	1945
963W15	Affaire jugée le 19 janvier 1944 pour activité communiste. <i>Le dossier contient six photographies non identifiées.</i>	1943-1945
963W16	Affaire jugée le 22 avril 1944 pour activité communiste. <i>Un tract communiste « Le Travailleur » a été ajouté au dossier comme pièce à conviction. Ce dossier contient également la composition du groupe F.T.P.F de Péronne et son rapport d'activité du 2 mars 1943 au 31 août 1943.</i>	1943-1945
963W17	Affaire jugée le 22 avril 1944 pour activité communiste.	1944

963W 18-98 Tribunal spécial. – Dossier de procédure : procès-verbaux d'enquête, bulletins de renseignements, mandats d'arrêt, mandats d'amener, mandats de dépôt, réquisitions de transfèrement, transfèvements, procès-verbaux d'interrogatoire ou de confrontation, extraits de casier judiciaire, désignations d'avocats, dépositions de témoin, attestations d'employeurs, procès-verbaux d'interrogatoire, ordonnances de dessaisissement, réquisitoire de dessaisissement, ordres d'informer et de jonction, réquisitoires d'information, avis d'incarcération, permis de communiquer, référés, commissions rogatoires, ordres de citation, citations à comparaître, convocations de témoins, ordonnances de soit communiqué, réquisitoires introductifs, procès-verbaux de première comparution, ordonnances de renvoi, demandes de mise en liberté provisoire, ordonnances de mise en liberté provisoire, ordonnances de rejet de mise en liberté provisoire, commissions de médecin aliéniste, rapport médical et comportemental des détenus, états des pièces à conviction, pièces à conviction, inventaires des pièces de la procédure, réquisitoires définitifs, plunitifs d'audience, minutes juridictionnelles, significations d'arrêt, appels, extraits du registre des appels correctionnels, extraits du registre d'écrou, recours en grâce, avis de mise en liberté, pièces comptables, documents de travail, correspondances.

963W18	Affaire jugée le 2 juin 1942 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1942-1950
963W19	Affaire jugée le 29 juillet 1942 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel.	1942-1945
963W20	Affaire jugée le 29 juillet 1942 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel. <i>Affaire différente de la précédente mais jugée à la même date.</i>	1942-1945
963W21	Affaire jugée le 18 septembre 1942 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel. <i>La Résistance est évoquée dans ce dossier.</i>	1942-1946
963W22	Affaire jugée le 3 octobre 1942 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1942
963W23	Affaire jugée le 13 octobre 1942 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1942-1952
963W24	Affaire jugée le 21 octobre 1942 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre.	1942-1944
963W25	Affaire jugée le 18 novembre 1942 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Dans cette affaire, des prévenus ont été jugés par le tribunal correctionnel de Péronne.</i>	1942-1945
963W26	Affaire jugée le 2 décembre 1942 pour vol de colis destinés	1942-1944

	à des prisonniers de guerre.	
963W27	Affaire jugée le 2 décembre 1942 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>La Résistance est évoquée dans ce dossier.</i>	1942-1946
963W28	Affaire jugée le 22 décembre 1942 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1942-1944
963W29	Affaire jugée le 6 janvier 1943 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre.	1942-1945
963W30	Affaire jugée le 20 janvier 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1942-1945
963W31	Affaire jugée le 28 janvier 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1942-1960
963W32	Affaire jugée le 17 février 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel.	1942-1945
963W33	Affaire jugée le 17 février 1943 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre. <i>Des lettres de prisonniers ont été ajoutées dans le dossier comme pièces à conviction.</i>	1942-1944
963W34	Affaire jugée le 3 mars 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1947
963W35	Affaire jugée le 3 mars 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel. <i>Des journaux ont été ajoutés au dossier : « Le Journal d'Amiens » et « Le Télégramme » du 9 décembre 1942, « L'Eclaireur » du 29 décembre 1942, et « Le Journal d'Amiens » du 6 février 1943.</i>	1942-1946
963W36	Affaire jugée le 17 avril 1943 pour marché noir. <i>Un carnet de note et un livret de contrôle de la Chambre syndicale des marchands de bestiaux de France ont été ajoutés au dossier comme pièces à conviction.</i>	1942-1955
963W37	Affaire jugée le 29 mai 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1959
963W38	Affaire jugée le 29 mai 1943 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre. <i>Des lettres de prisonniers ont été ajoutées dans le dossier comme pièces à conviction.</i>	1942-1943
963W39	Affaire jugée le 29 mai 1943 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre.	1942-1943

963W40	Affaire jugée le 29 mai 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Une correspondance avec la Feldkommandatur 602 est incluse dans le dossier.</i>	1942-1951
963W41	Affaire jugée le 16 juin 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Ce dossier comporte une photographie de la famille d'un des prévenus.</i>	1943-1945
963W42	Affaire jugée le 16 juin 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1945
963W43	Affaire jugée le 21 juillet 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1945
963W44	Affaire jugée le 21 juillet 1943 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre.	1943-1944
963W45	Affaire jugée le 21 juillet 1943 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre. <i>Affaire différente de la précédente mais jugée à la même date.</i>	1943-1944
963W46	Affaire jugée le 21 juillet 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente du 963W43 mais jugée à la même date.</i>	1943-1945
963W47	Affaire jugée le 28 juillet 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>La Résistance est évoquée dans ce dossier.</i>	1943-1956
963W48	Affaire jugée le 29 juillet 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1951
963W49	Affaire jugée le 25 août 1943 pour marché noir.	1943-1948
963W50	Affaire jugée le 4 septembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1946
963W51	Affaire jugée le 18 septembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1946
963W52	Affaire jugée le 18 septembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente de la précédente mais jugée à la même date.</i>	1943-1946
963W53	Affaire jugée le 4 octobre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel. <i>L'un des prévenus étant mineur, le délai de communicabilité est de 100 ans.</i>	1943-1965

963W54	Affaire jugée le 13 octobre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et marché noir. <i>La Résistance est évoquée dans ce dossier.</i>	1943-1947
963W55	Affaire jugée le 20 octobre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel.	1943-1945
963W56	Affaire jugée le 1 <sup>er</sup> décembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel. <i>Une correspondance avec la Feldkommandatur 602 est incluse dans le dossier.</i>	1943
963W57	Affaire jugée le 1 <sup>er</sup> décembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel. <i>La Résistance est évoquée dans ce dossier.</i>	1943-1951
963W58	Affaire jugée le 1 <sup>er</sup> décembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1945
963W59	Affaire jugée le 8 décembre 1943 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre. <i>Des lettres de prisonniers ont été ajoutées dans le dossier comme pièces à conviction.</i>	1942-1946
963W60	Affaire jugée le 8 décembre 1943 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre. <i>Affaire différente de la précédente mais jugée à la même date. Des lettres de prisonniers ont également été ajoutées dans le dossier comme pièces à conviction.</i>	1943
963W61	Affaire jugée le 22 décembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1944
963W62	Affaire jugée le 22 décembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente de la précédente mais jugée à la même date.</i>	1943
963W63	Affaire jugée le 22 décembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente des deux précédentes mais jugée à la même date. Le dossier comporte la photographie d'un des prévenus et une pétition pour sa libération.</i>	1943-1945
963W64	Affaire jugée le 22 décembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel. <i>Affaire différente des précédentes mais jugée à la même date.</i>	1943-1946
963W65	Affaire jugée le 22 décembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente des précédentes mais jugée à la même date.</i>	1943-1960

963W66	Affaire jugée le 22 décembre 1943 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente des précédentes mais jugée à la même date. Des journaux ont été ajoutés au dossier : « Le Journal d'Amiens » et « Le Télégramme » du 27 janvier 1944.</i>	1943-1946
963W67	Affaire jugée le 12 janvier 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>La Résistance est évoquée dans ce dossier.</i>	1943-1949
963W68	Affaire jugée le 22 janvier 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>La Résistance est évoquée dans ce dossier.</i>	1943-1946
963W69	Affaire jugée le 22 janvier 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente de la précédente mais jugée à la même date.</i>	1943-1946
963W70	Affaire jugée le 22 janvier 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel. <i>Affaire différente des précédentes mais jugée à la même date.</i>	1943-1944
963W71	Affaire jugée le 22 janvier 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente des précédentes mais jugée à la même date.</i>	1943-1944
963W72	Affaire jugée le 22 janvier 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente des précédentes mais jugée à la même date.</i>	1943-1944
963W73	Affaire jugée le 22 janvier 1944 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre.	1943-1964
963W74	Affaire jugée par défaut le 22 janvier 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Des journaux ont été ajoutés au dossier : « L'Argus de l'Aisne » du 1<sup>er</sup> mars 1944 et « Le Télégramme » du 4 mars 1944. Ce dossier est composé de pièces issues de l'affaire classée en 963W73 avec laquelle elles ne semblent pas avoir de rapport.</i>	1943-1946
963W75	Affaire jugée le 12 février 1944 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre.	1943-1944
963W76	Affaire jugée le 12 février 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Un certificat de bonne conduite de la Première guerre mondiale et une copie du registre matricule d'un des prévenus ont été insérés dans le dossier.</i>	1943-1948
963W77	Affaire jugée le 12 février 1944 pour marché noir.	1943-1944
963W78	Affaire jugée le 1 <sup>er</sup> mars 1944 pour vol de bestiaux la nuit	1943-1947

dans les champs et marché noir.  
*Ce dossier contient la photographie d'une femme à l'identité incertaine. La Résistance est évoquée dans ce dossier.*

963W79	Affaire jugée le 1 <sup>er</sup> avril 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Ce dossier est incomplet et ne contient que quelques pièces de procédure.</i>	1946
963W80	Affaire jugée le 1 <sup>er</sup> juillet 1944 pour vol et agression à main armée. <i>Ce dossier est incomplet et ne contient que quelques pièces de procédure.</i>	1944-1945
963W81	Affaire jugée le 1 <sup>er</sup> juillet 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1943-1949
963W82	Affaire jugée le 1 <sup>er</sup> juillet 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente de la précédente mais jugée à la même date. L'un des prévenus a été jugé le 11 août 1944.</i>	1943-1949
963W83	Affaire jugée le 8 juillet 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel.	1943-1944
963W84	Affaire jugée le 8 juillet 1944 pour vol et tentative d'assassinat.	1943-1958
963W85	Affaire jugée le 8 juillet 1944 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre.	1943-1945
963W86	Affaire jugée le 8 juillet 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs et recel. <i>Ce dossier est incomplet et ne contient que quelques pièces de procédure.</i>	1944
963W87	Affaire jugée le 15 juillet 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1944
963W88	Affaire jugée le 1 <sup>er</sup> juillet 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs. <i>Affaire différente de la précédente mais jugée à la même date.</i>	1944-1946
963W89	Affaire jugée par défaut le 15 juillet 1944 pour détention d'arme à feu.	1944
963W90	Séance du 22 juillet 1944. <i>La procédure pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre est déclarée éteinte suite au décès du prévenu principal. Dossier en mauvais état.</i>	1944
963W91	Affaire jugée le 28 juillet 1944 pour pillage.	1944
963W92	Affaire jugée le 28 juillet 1944 pour vol.	1944-1954
963W93	Affaire jugée le 29 juillet 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1944-1948

963W94	Affaire jugée le 29 juillet 1944 pour pillage.	1944
963W95	Affaire jugée le 29 juillet 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1944-1945
963W96	Affaire jugée le 29 juillet 1944 pour détention d'armes et vol avec violence.	1944
963W97	Affaire jugée le 11 août 1944 pour vol de bestiaux la nuit dans les champs.	1944-1947
963W98	Affaire jugée le 11 août 1944 pour vol de colis destinés à des prisonniers de guerre. <i>Des lettres de prisonniers ont été ajoutées dans le dossier comme pièces à conviction.</i>	1943-1949
963W99-102	<b>Section spéciale et Tribunal spécial. – Pièces de procédures isolées.</b>	
963W99	Lettre du 12 avril 1944 entre le service contentieux de la Société National des Chemins de fer Français (SNCF) et le procureur général du tribunal d'Amiens. <i>Cette pièce a été trouvée dans le dossier 963W83 avec lequel elle ne semble pas en rapport.</i>	1944
963W100	Lettre du 2 novembre 1945 entre le procureur général près la cour d'appel d'Amiens et le procureur de la république à Paris. <i>Cette pièce a été trouvée dans le dossier 963W43 avec lequel elle ne semble pas en rapport.</i>	1945
963W101	Certificat médical suite à une procédure de mise en liberté conditionnelle. <i>Cette pièce a été trouvée dans le dossier 963W47 avec lequel elle ne semble pas en rapport.</i>	1955
963W102	Désignation d'office d'un avocat, demande et réponse du 31 août 1943 entre le juge d'instruction de l'arrondissement de Montdidier et le président du tribunal civil de Montdidier. <i>Cette pièce a été trouvée dans le dossier 963W83 avec lequel elle ne semble pas en rapport.</i>	1943
963W103	Bordereaux de transmission de dossiers à monsieur Donnette <sup>3</sup> . <i>Ces pièces ont été trouvées dans le dossier 963W90 avec lequel elles ne semblent pas en rapport.</i>	1944-1947

### **Table de concordance**

nouvelles cotes	anciennes cotes
963W1	963W1
963W2	963W1

<sup>3</sup> Il pourrait s'agir de Jacques Donnette, avocat stagiaire référencé dans *L'Annuaire général de la ville d'Amiens* de 1943, et recensé en 1946 comme magistrat résidant au 330 boulevard Beauvillé à Amiens.

963W3	963W1
963W4	963W1
963W5	963W1
963W6	963W1
963W7	963W1
963W8	963W1
963W9	963W1
963W10	963W1
963W11	963W1
963W12	963W1
963W13	963W1
963W14	963W7
963W15	963W8
963W16	963W9
963W17	963W9
963W18	963W2
963W19	963W2
963W20	963W2
963W21	963W2
963W22	963W2
963W23	963W2
963W24	963W2
963W25	963W2
963W26	963W2
963W27	963W2
963W28	963W2
963W29	963W3
963W30	963W3
963W31	963W3
963W32	963W4
963W33	963W3
963W34	963W3
963W35	963W3
963W36	963W4
963W37	963W4
963W38	963W4
963W39	963W4
963W40	963W3
963W41	963W4
<b>nouvelles cotes</b>	<b>anciennes cotes</b>
963W42	963W4
963W43	963W5
963W44	963W5
963W45	963W5
963W46	963W5
963W47	963W5

963W48	963W5
963W49	963W5
963W50	963W6
963W51	963W6
963W52	963W6
963W53	963W6
963W54	963W6
963W55	963W6
963W56	963W6
963W57	963W6
963W58	963W6
963W59	963W7
963W60	963W7
963W61	963W7
963W62	963W7
963W63	963W7
963W64	963W7
963W65	963W7
963W66	963W7
963W67	963W7
963W68	963W8
963W69	963W8
963W70	963W8
963W71	963W8
963W72	963W8
963W73	963W8
963W74	963W8
963W75	963W9
963W76	963W9
963W77	963W9
963W78	963W10
963W79	963W10
963W80	963W10
963W81	963W9
963W82	963W11
963W83	963W10
963W84	963W10
<b>nouvelles cotes</b>	<b>anciennes cotes</b>
963W85	963W10
963W86	963W10
963W87	963W10
963W88	963W10
963W89	963W10
963W90	963W10
963W91	963W11
963W92	963W11

963W93	963W11
963W94	963W11
963W95	963W9
963W96	963W10
963W97	963W10
963W98	963W11
963W99	963W9
963W100	963W5
963w101	963W5
963w102	963W10
963w103	963W10